**Canevas pour les concepts de formation postgraduée de tous les établissements de formation en pédiatrie**

Introduction

Avec ce canevas, la Société suisse de pédiatrie souhaite standardiser les concepts de formation postgraduée de tous les établissements de formation reconnus en pédiatrie. Le concept de formation postgraduée permet de garantir la qualité de la formation. Il décrit en détail la structure des établissements de formation concernés (ch. 5 du programme de formation postgraduée) ainsi que le fond (contenu) et la forme (temps) de l’enseignement (ch. 3 du programme de formation).

Le canevas reprend les principaux points du programme de formation postgraduée concerné, en particulier les dispositions des chiffres 3 (objectifs de formation) et 5 (caractéristiques des établissements de formation).

Tous les concepts de formation sont publiés sur internet et donc accessibles à tous. Ils servent de base à l’équipe de visite et à la Commission des établissements de formation postgraduée (CEFP) lors de la vérification des critères de reconnaissance (art. 41-43 RFP; ch. 3 et 5 du programme de formation). Ils ont aussi pour objectif de faciliter la planification de la formation postgraduée des futurs spécialistes.

=> Veuillez supprimer cette introduction après avoir établi votre concept de formation postgraduée!

1. Informations relatives à l’établissement de formation postgraduée

1.1 Nom de l’établissement de formation, adresse postale, numéro(s) de téléphone

1.2. Etablissement de formation reconnu en

- pédiatrie

- catégorie: nombre d’années

- reconnaissances supplémentaires (titre de spécialiste / formation approfondie):

1.3. Caractéristiques particulières de l’établissement de formation:

Description générale de l’établissement de formation (fonction de centre hospitalier, soins de base, etc.)

Classification de l’établissement de formation (secteur ambulatoire et hospitalier)

* + Secteur hospitalier  
    Divisions, disciplines, nombre de lits (y c. les lits d’isolement, les places de réanimation, etc.) par division/discipline
  + Secteur ambulatoire  
    Service d’urgences (caractéristiques)  
    Policliniques (pédiatrie, chirurgie pédiatrique, orthopédie,   
    consultation spécialisée)
  + Autres (p. ex. radiographie, thérapies, etc.)
  1. Informations statistiques
* Patients hospitalisés: nombre d’hospitalisations et de journées de soins par an (seulement en pédiatrie)
* Patients ambulatoires: nombre de consultations dans les services d’urgences et les policliniques par an (seulement en pédiatrie)

1.5. Réseau de formation postgraduée

cf. glossaire: www.siwf.ch > Formation postgraduée > Pour les responsables des établissements de formation postgraduée > Visites d'établissements > Documents utiles pour les visites > Glossaire

* Au sein de la clinique  
  autres établissements de formation postgraduée indépendants intégrés à la clinique au bénéfice d’une autorisation de prodiguer la formation postgraduée dans une autre discipline ou formation approfondie,
* interlocuteur responsable, autorisation de prodiguer la formation postgraduée, postes de rotation pour les médecins-assistants en pédiatrie, contenus de la formation (selon le programme de formation postgraduée de la SSP)
* En dehors de la clinique
* Autres établissements de formation postgraduée concernés
* Interlocuteur responsable
* Description de la collaboration

1.6 Groupement de formation postgraduée

cf. glossaire: www.siwf.ch > Formation postgraduée > Pour les responsables des établissements de formation postgraduée > Visites d'établissements > Documents utiles pour les visites > Glossaire

- Il regroupe les sites suivants

- Descriptif de la fonction des différents sites

- Poste(s) d’assistanat au cabinet médical

1.7 Coopération informelle avec d’autres institutions, en termes de formation postgraduée

- Etablissements impliqués?

- Descriptif de la collaboration

1.8. Nombre de postes pour les médecins-assistants en formation postgraduée (taux d’occupation d’au moins 50%)

- en pédiatrie

- en tant qu’«année à option» ou de formation non

- Postes de recherche (ou recherche fondamentale)

1. Equipe médicale

2.1. Responsable de l’établissement de formation (médecin responsable de la formation)

- Nom, titre de spécialiste, adresse électronique, taux d’occupation (%) dans le domaine pédiatrie

2.2 Suppléant

- Nom, titre de spécialiste, adresse électronique, taux d’occupation (%) dans le domaine pédiatrie

2.3 Coordinateur de la formation postgraduée, si différent du responsable de l’établissement de formation

Coordinateur = chef de clinique ou médecin adjoint qui coordonne en interne la FP des médecins-assistants, cf. glossaire: www.siwf.ch > Formation postgraduée > Pour les responsables des établissements de formation postgraduée > Visites d'établissements > Documents utiles pour les visites > Glossaire

- Nom, titre de spécialiste, adresse électronique, taux d’occupation (%) dans le domaine pédiatrie

2.4 Autres médecins cadres impliqués dans la formation postgraduée

- Nom, titre de spécialiste, adresse électronique, taux d’occupation (%) dans le domaine pédiatrie

2.5. Rapport médecins en formation / médecins formateurs (chacun à 100%) dans l’hôpital/l’institut/le service

1. Mise au courant lors de l’entrée en fonction

3.1 Accompagnement personnel

Un médecin-cadre est-il désigné pour un soutien personnel durant la mise au courant («tuteur»)? Un médecin-assistant expérimenté est-il désigné comme interlocuteur?

3.2 Service d’urgence/service de piquet  
Quel est le temps consacré au service d’urgence et/ou au service de piquet les jours de la semaine (jour/nuit) et les week-ends ou jours fériés?

Comment se déroule formellement les débuts des nouveaux médecins-assistants au service d’urgence/service médical de jour ou en service de piquet; sont-ils par exemple avec des collègues expérimentés lors de leurs premiers services?

Comment le médecin-cadre responsable des urgences peut-il être atteint par le médecin-assistant en dehors des heures de travail habituelles et en combien de temps peut-il arriver personnellement au chevet du patient?

3.3 Administration  
Une personne (éventuellement non médecin) est-elle nommée pour expliquer et présenter aux médecins-assistants le volet administratif de leur tâche?

3.4 Mesures en faveur de l’assurance-qualité et sécurité des patients  
Existe-t-il un système de déclaration d’incidents critiques (CIRS)?

Existe-t-il des systèmes pour promouvoir la sécurité des patients comme p. ex. le contrôle électronique de la prescription de médicaments?

3.5 Directives spécifiques à la clinique  
Quels sont les fondamentaux théoriques spécifiques à la clinique («livre bleu», «livre noir», «livre blanc»), les manuels de formation standard ou la documentation en ligne recommandés pour la clinique (p. ex. UpToDate)?

4. Contenu de la formation postgraduée (d’après le ch. 3 du programme de formation postgraduée)

4.1 Contenus enseignés

Quels contenus de la formation sont enseignés au candidat, selon quel calendrier et quel degré de compétence? Le tableau doit présenter une échelle quantifiant l’autonomie du candidat et un échéancier conforme à la formation spécifique suivie jusqu’à présent. Il faut également accorder une attention particulière aux candidats qui suivent la formation en vue d’un autre titre de spécialiste et qui souhaitent accomplir une formation de 6 à 12 mois en pédiatrie à titre d’«année à option» (p. ex. pour la formation des médecins de famille dans le cursus de la médecine interne générale).

4.2 Enseignement des techniques de traitement

Quelles techniques de traitement, interventions et autres mesures, conformément au programme de formation postgraduée, peuvent être réalisées avec les connaissances requises?

4.3 Rotations possibles

Avec la qualification et la disponibilité adéquates, quelles rotations sont possibles dans d’autres disciplines (p. ex. néonatologie, médecine intensive, service d’urgences, sous-spécialités de la pédiatrie)?

4.4 Formation théorique structurée en interne, y c. journal club

- nombre d’heures par semaine

offre de formation postgraduée (et continue) obligatoire et facultative

- programme hebdomadaire

* offres de cours internes (y c. les cours de formation postgraduée obligatoires en néonatologie, pédiatrie du développement et pédiatrie d’urgence)

4.5 Formation structurée en externe

- nombre d’heures par an

- cours externes

- financement par

4.6 Bibliothèque / offres de formation postgraduée numérique

- revues (sous forme imprimée ou en édition plein texte en ligne) en pédiatrie, autres revues spécialisées, manuels spécialisés

- système de prêt à distance pour les articles/livres non disponibles sur place

- contenus de formation postgraduée disponibles sous forme électronique

4.7 Recherche

possibilité de réaliser un travail de recherche

si oui, comment

4.8 Modes d’enseignement particuliers, p. ex. mannequins de simulation médicale

5. Evaluations

5.1 Evaluations en milieu de travail (EMiT): Mini-CEX / DOPS

fréquence / à quel moment

5.2 Entretien d’entrée en fonction / entretien de suivi

fréquence / à quel moment

5.3 Entretien d’évaluation annuel conformément au logbook / au certificat ISFM/FMH

fréquence / à quel moment

5.4 Autres

fréquence / à quel moment

6. Candidature

6.1 Date(s) pour déposer une candidature

6.2 Adresse pour déposer une candidature

6.3 Documents à joindre à la candidature:

- lettre de motivation exprimant l’objectif professionnel

- curriculum vitæ avec un tableau récapitulatif de la formation postgraduée accomplie jusqu’à présent

- liste de la formation postgraduée déjà planifiée et de celle en vue

- certificats / attestations (diplôme de médecin, certificats ISFM/FMH pour la formation accomplie jusqu’à présent)

- liste d’autres sessions de formation postgraduée accomplies (p. ex. cours d’ultrasons)

- catalogue des opérations / interventions etc.

- liste des publications, si existantes

- références

- autre

6.4 Critères de sélection / conditions requises pour être engagé:

- formation postgraduée préalable obligatoire / souhaitée

- opérations / interventions déjà réalisées

- etc.

6.5 Déroulement de la procédure de sélection

6.6 Contrat d’engagement (cf. formulaire séparé «Contrat de formation postgraduée»)

Durée habituelle de l’engagement

- pour la formation postgraduée en pédiatrie

- pour la formation dans une autre discipline («année à option»)

La présente version a été approuvée par le comité de la SSP le 5 décembre 2013.